

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MiFa/LCahen report entrée en vigueur loi accessibilité 20220728

Madame Corinne CAHEN
Ministre de la Famille et de l'Intégration
L-2919 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 juillet 2022

Objet : Règlements grand-ducaux d'application de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs
Report de l'entrée en vigueur de la loi

Madame la Ministre,

Nous nous permettons de revenir à notre courrier du 30 novembre 2021⁽¹⁾ dans lequel nous vous faisons part de notre préoccupation quant au fait de ne pas disposer d'un package complet - loi et règlements grand-ducaux d'exécution dans ce dossier.

Lors de la présentation aux membres de l'OAI le 30 mars 2022 de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs et de ses règlements grand-ducaux d'exécution, vos services avaient indiqué que ces derniers seraient publiés sous peu.

Nous avons déjà souligné dans notre courrier du 30 novembre 2021 que le délai de conception de nouvelles constructions de lieux ouverts au public et de bâtiments d'habitation collectif dépasse souvent la période transitoire de 18 mois prévue à l'article 16 de la loi.

Nous rappelons que l'OAI plaidait dans son avis⁽²⁾ pour une période de 24 mois.

Or les exigences à respecter dans le développement des projets seront issues des règlements grand-ducaux qui ne sont toujours pas publiés.

Dès lors, nous nous permettons de vous demander de reporter la date d'entrée en vigueur de la loi, actuellement prévue au 1^{er} juillet 2023, de manière à ce qu'elle soit placée 18 mois après la publication des règlements grand-ducaux.

Vos services au Ministère, ADAPTH, Info-Handicap et l'OAI sont déjà en contact afin de préparer les guides pratiques / fiches de travail et les séances d'information et de formation afin de soutenir le secteur de la construction dans la mise en œuvre de la loi.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Michelle FRIEDERICI
Présidente



Marc FEIDER
Vice-Président



Pierre HURT
Directeur



⁽¹⁾ <https://www.oai.lu/fr/26/accueil/documentation/publication/1-mode-news-id-3499/>

⁽²⁾ Document parlementaire n°7346^B